

## Calendrier des périodes de session de l'année parlementaire 2018

Lors de sa séance plénière du mercredi 23 novembre 2016, le Parlement européen a adopté le calendrier des périodes de session de l'année parlementaire 2018.

Les dates sont les suivantes :

- du 15 au 18 janvier
- du 5 au 8 février
- les 28 février et 1er mars
- du 12 au 15 mars
- du 16 au 19 avril
- les 2 et 3 mai
- du 28 au 31 mai
- du 11 au 14 juin
- du 2 au 5 juillet
- du 10 au 13 septembre
- du 1er au 4 octobre
- du 22 au 25 octobre
- du 12 au 15 novembre
- les 28 et 29 novembre
- du 10 au 13 décembre